



50^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
SESSION VIRTUELLE DU 10 AU 12 DÉCEMBRE 2021

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES
(RAPPORT DU TRÉSORIER)

Le présent Rapport du Trésorier comporte les points suivants :-

A. DOCUMENT 1

**ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (EFV) EN DATE DU 31 MARS 2021
ET COMPTES DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL
2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021**

- 1.0. États financiers vérifiés (EFV) au 31 mars 2021
 - 1.1. Responsabilités et approbation du Comité exécutif
 - 1.2. Avis du Vérificateur
 - 1.3. Situation financière au 31 mars 2021
 - 1.4. Performance financière au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021

- 2.0. Comptes de gestion pour la période allant du 1er avril 2021 au 30 septembre 2021
 - 2.1. Contributions obligatoires des Parlements membres au 30 septembre 2021
 - 2.2. Rapport sur l'exécution budgétaire au 30 septembre 2021
 - 2.2.1. Mise à jour des répercussions du COVID-19 sur la planification et la performance financières de l'exercice commençant le 1^{er} avril 2021
 - 2.2.2. Rapport sur les écarts budgétaires au 30 septembre 2021
 - 2.3. Investissement des fonds

- 3.0. Rapports financiers sur les programmes/projets financés par les donateurs
 - 3.1. SIDA : Projet Santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR)
 - 3.2. GIZ/ADA : Projet de Renforcement des capacités parlementaires de la SADC

- 3.3. ACTIONAID: Projet de Responsabilisation et de sensibilité au genre
- 3.4. SAFAIDS, PLAN International, SADC, ONUSIDA, UNFPA, UNDOC et ARASA : Élaboration de la Loi-type sur la Violence basée sur le genre (VBG)
- 3.5. Autres donateurs

- 4.0. Mobilisation des ressources : extension des coûts de SDSR et financement accru de Sida
 - 4.1. But
 - 4.2. Salaire du Chef de programme/Greffier du Comité DGHR et frais administratifs

- 5.0. Révision des termes de référence du Sous-comité des Finances pour y incorporer des fonctions d'un Comité d'audit.

- 6.0. Mise à jour des mesures prises sur les résolutions de L'Assemblée plénière.
 - 6.1. Vente de la propriété sise au 66 Erosweg, Eros à Windhoek (Namibie)

- 7.0. Révision de la politique d'assurances décès des employés.

- 8.0. Évaluation des risques.

- 9.0. Renouvellement du Contrat du Vérificateur Externe

B. DOCUMENT 2
PROJECT DE BUDGET DE L'EXERCICE DU 1^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023

A. DOCUMENT 1

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (EFV) EN DATE DU 31 MARS 2021 ET COMPTES DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021

1.0. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (EFV) AU 31 MARS 2021

Les états financiers vérifiés (EFV) figurent à **l'annexe 1** du rapport.

1.1. Responsabilités et approbation du Comité exécutif

1.1.1. Les responsabilités et les exigences d'approbation du Comité exécutif sont décrites en détail dans les états financiers vérifiés (EFV). Après confirmation et acquittement de ses responsabilités, le COEX est tenu d'approuver les EFV, qui seront ensuite signés en son nom par le Trésorier et le Président.

1.1.2. En approuvant les EFV, le COEX est tenu de confirmer ce qui suit :

i. Nature des activités du Forum

Le Forum a été créé dans le but de renforcer les capacités de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en associant les Parlementaires des États membres de la SADC aux activités susceptibles de contribuer au bien-être de la SADC.

Il n'y a eu aucun changement important dans la nature des activités du Forum par rapport à l'année antérieure.

ii. Examen des résultats et des activités financiers

Les états financiers annuels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences de la Constitution du Forum. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente par rapport à l'exercice précédent.

Tous les détails de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Forum sont présentés dans ces états financiers annuels.

iii. Immobilisations corporelles

Il n'y a eu aucun changement dans la nature des immobilisations corporelles du Forum ou dans la politique concernant leur utilisation.

Au 31 mars 2021, l'investissement du Forum en immobilisations corporelles s'élevait à 8.288.373 dollars namibiens (\$N), contre 4.011.491 \$N en 2020, dont 8.236.178 \$N (contre 25 894 \$N en 2020) ont été ajoutés pendant l'année en cours par le biais d'opérations d'addition.

iv. Événements postérieurs à la période sous revue

En date du 18 août 2021, le 41^e Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC a approuvé la transformation du FP-SADC en un Parlement de la SADC en tant qu'organe consultatif et délibérant.

Le Comité Exécutif n'a pris connaissance d'aucun événement significatif intervenu après la période sous revue, et ce jusqu'à la date du présent rapport (31 mars 2021).

v. Continuité d'activités

Le Comité exécutif est tenu de se prononcer sur l'avenir de l'institution dans la déclaration suivante :-

“Les Membres du Comité exécutif estiment que le Forum dispose de ressources financières suffisantes pour continuer à fonctionner dans un avenir prévisible. Ainsi, par conséquent, les états financiers annuels ont été préparés sur une base de continuité d'activités. Les Membres du Comité exécutif sont assurés que le Forum se trouve dans une situation financière saine et qu'il a accès à des facilités d'emprunt suffisantes pour répondre à ses besoins de trésorerie prévisibles. Les Membres du Comité exécutif n'ont également connaissance d'aucun cas de non-conformité importante aux exigences statutaires ou réglementaires, ou de toute modification imminente de la législation qui pourrait affecter le Forum”.

1.2. Avis du vérificateur

Selon l'avis du Vérificateur, “les états financiers annuels présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière du Forum parlementaire de la SADC au 31 mars 2021, ainsi que ses performances financières et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à la date précitée, conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences de la Constitution du FP-SADC”.

1.3. Situation financière au 31 mars 2021

Il convient de noter les points suivants :

1.3.1. Immobilisations corporelles.

- i. Au cours de l'exercice 2020-2021, la valeur comptable nette (VCN) des immobilisations corporelles est passée de 4.011.491 \$N (dollars namibiens) à 8.288.373 \$N. Cette augmentation de valeur s'explique par les éléments suivants :

	<u>\$N (dollar namibien)</u>
VCN au 1er avril 2020	4.011.491
<u>Ajouts au cours de l'année :</u>	
Nouvelle maison de la SG (*)	7.814.971
Meubles et accessoires	296.051
Équipement TI	125.156
<u>Déductions:</u>	
Dépréciation	-146.479
Perte de valeur (**)	-1.012.817
Actifs pour vente (**)	-2.800.000
VCN au 1er avril 2020	8.288.373

- ii. * Nouvelle résidence officielle sise au 89 JH Ithana, Ludwigsdorf, Klein (Windhoek):

La nouvelle résidence officielle de la Secrétaire générale a été achetée pour un montant de 7.550.000 \$N par le biais d'un prêt bancaire de 6.240.000 \$N et d'un dépôt en espèces de 1.310.000 \$N. La propriété a été évaluée de manière indépendante à 7.814.971 \$N, comprenant un terrain et un bâtiment évalués respectivement à 2.800.000 \$N et 5.014.971 \$N. Le bâtiment est situé au 89 JH Ithana Street, Ludwigsdorf (Klein Windhoek) ERF 2052.

- iii. ** Maison d'Eros Park :

La propriété immobilière d'Eros Park, Erf 3422 a été achetée en novembre 2017 au prix de 4.150.000 \$N. Les dépenses d'investissement supplémentaires

(travaux de rénovation majeurs) de la maison en 2018 se sont élevées à 202.609 \$N, portant ainsi le coût total de la maison à 4.255.776 \$N. Le coût total a été financé par les Parlements membres au moyen d'une contribution unique de 440.000 \$N.

- iv. À la suite d'un exercice de réévaluation effectué en février 2020, la valeur de la maison a déchu à 3.900.000 \$N. Ainsi, les états financiers vérifiés pour l'exercice 2019/2020, ont enregistré un amortissement et une dépréciation évalués à 268.723 \$N et 87.053 \$N respectivement.
- v. Au cours de l'exercice 2020/21, la valeur de la maison a été davantage réduite à 2 800 000 \$N, sur base de la valeur marchande (dernière offre de vente reçue). Ainsi, les états financiers vérifiés pour l'exercice 2020/2021 font état d'un coût de réduction de valeur de 1.012.817 \$N et de dépréciation de 87.183 \$N.
- vi. Pour se conformer à la Norme internationale d'information financière (NIIF5), la maison a désormais été classée comme « actif détenu en vue de la vente » pour une valeur de 2.800.000 \$N.
- vii. Étant donné que la maison en question a été entièrement financée par les Parlements membres en tant que subvention en capital, tous les amortissements (87.053 \$N + 87.183 \$N) et les coûts de dépréciation (268.723 \$N + 1.012.817 \$N) sont imputés à la subvention en capital au lieu d'être traités comme dépenses dans le compte de revenus. La subvention en capital (telle que divulguée dans les états financiers vérifiés) s'élève à :-

	<u>\$N (Dollar namibien)</u>
Valeur initiale	4.255.776
Dépréciation	174.236 (\$N 87.053+\$N 87.183)
Détérioration	1.281.540 (\$N268.723+\$N1.012.817)
Valeur nette 2021	2.800.000

- viii. Immobilisations corporelles grevées en garantie.
Les actifs suivants ont été grevés en garantie des emprunts à long terme garantis : terrains et bâtiments évalués à 7.814.971 \$N. Le prêt est libellé en dollars namibiens (\$N). Il porte un intérêt de 7,50 % par an et est garanti sur des bâtiments de 5.014.971 \$N et un terrain de 2.800.000 \$N.

Il est remboursable par versements de 120 mois.

1.3.2. Capitaux propres (revenus non distribués) :

Les capitaux propres (revenus non distribués) sont passés de 717.957 \$N au 31 mars 2020 à 7.824.498 \$N au 31 mars 2021, en raison d'un excédent d'exploitation de 7.210.223 \$N. L'excédent est décrit en détails sous la rubrique « Performance financière au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 », du point 1.4 ci-dessous.

1.3.3. Continuité d'activités :

La situation financière au 31 mars 2021 est saine, avec des capitaux propres de 7.824.498 \$N représentés par un actif total de 44.500.091 \$N et un passif total de 36.675.593 \$N. Il n'y a pas de menace identifiée contre le statut de continuité d'activités de l'institution.

1.3.4. Fonds affectés:

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant de 21.793.468 \$N (contre 10.700.812 \$N en 2020) relatif aux comptes bancaires pour le financement externe et pour des projets spécifiques. Les fonds sont détenus sur des comptes bancaires désignés pour être utilisés uniquement dans le but de financer des projets spécifiques.

1.4. Performance financière au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021

Il convient de noter les points suivants:-

- 1.4.1. Les états financiers vérifiés au 31 mars 2021 ont enregistré des revenus totaux de 30.806.692 \$N. Sur ce montant, 22.523.478 \$N (soit 73%) provenaient des contributions annuelles obligatoires des Parlements membres, tandis que 8.283.214 \$N (soit 27 %) provenaient de subventions reçues des partenaires coopérants. Des revenus d'exploitation supplémentaires de 415.471 \$N ont été collectés à partir des revenus d'administration et de conseil facturés aux partenaires. Les revenus de placement ont totalisé 9.807 \$N. Ainsi, les revenus totaux ont été portés à 31.231.970 \$N.
- 1.4.2. Les dépenses de fonctionnement totales pour l'exercice sous revue se sont chiffrées à 23.959.094 \$N. Des pertes de change ont été encourues pour un montant de 52.846 \$N ; et les frais

financiers se sont élevés à 113.485 \$N, portant ainsi les dépenses totales à 24.125.425 \$N.

1.4.3. L'excédent total pour l'exercice a été de 7.106.545 \$N (31.231.970 \$N - 24.125.425 \$N). L'excédent d'exploitation de 7.210.223 N\$ n'inclut pas les revenus d'investissement de 9.807 N\$ et les frais financiers de 113.485 N\$ qui, une fois totalisés et déduits respectivement, donnent l'excédent total détaillé.

1.4.4. L'excédent est le résultat, entre autres, des circonstances et facteurs suivants :

(i) Recettes budgétisées : Les recettes totales des contributions obligatoires comprenaient la contribution de Madagascar d'un montant de 1.501.500 \$N qui ne faisait pas partie du budget de l'exercice 2020/2021 approuvé par la 46^e Assemblée plénière en décembre 2019. En effet, le Madagascar n'a été admis au FP de la SADC qu'après l'approbation budgétaire. Cependant, à des fins comptables, la contribution de Madagascar a été comptabilisée en revenu et facturée en date du 1^{er} avril 2020. Ainsi, le revenu total des *contributions obligatoires* pour l'exercice 2020/2021 est passé de 19.646.550 \$N à 21.148.050 \$N. Cette situation a été signalée à la 47^e Assemblée plénière en octobre 2020 qui a reconnu que le montant en question ferait partie des réserves accumulées à la fin de l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

(ii) Contribution des subventions sollicitées au capital : 1.375.429 \$N :

La contribution des subventions sollicitées au capital a concerné les fonds ponctuels versés par les Parlements membres en vue d'acquérir une maison pour la Secrétaire générale. La maison a été acquise au cours de l'exercice 2018. Une partie équivalente à l'amortissement et à la dépréciation annuelle est comptabilisée comme revenu en réduisant la contribution de la subvention au solde du capital. Ce montant a résulté de la réévaluation de la propriété immobilière sise au 16 Erosweg, Eros, dont la valeur a régressé de 4.175.429 \$N à 2.800.000 \$N. La propriété est actuellement détenue pour la vente avec 2.800.000 \$N comme prix de réserve.

(iii) Réduction des coûts grâce à la tenue des réunions du FP-SADC, y compris les 47^e et 48^e Assemblées plénières, par des moyens virtuels, sans frais de déplacement. Les économies nettes totales sur les dépenses budgétisées s'élèvent à plus de 4,0 millions de dollars namibiens.

L'économie sur l'Assemblée plénière à elle seule s'élève à 2,6 millions de dollars namibiens ; tandis qu'une économie de 1,8 million de dollars namibiens a été réalisée sur le budget des émoluments personnels.

1.5. RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE POUR EXAMEN

L'Assemblée plénière est priée d'examiner et d'approuver les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

2.0. COMPTES DE GESTION POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} AVRIL 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021

2.1. CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES DES PARLEMENTS MEMBRES AU 30 SEPTEMBRE 2021

2.1.1. Contexte de la contribution annuelle obligatoire

- (i) Les contributions obligatoires annuelles actuelles des Parlements membres s'élèvent à 1.501.500 \$N par an et par Parlement. La contribution des Seychelles est de 127.050 \$N par an.
- (ii) Le revenu total des contributions obligatoires pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 est donc de 21.148.050 \$N.

2.1.2. État des contributions des Membres au 30 septembre 2021

L'état des contributions des Parlements membres est reflété dans le Tableau ci-dessous.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES AU 30 SEPTEMBRE 2021						
PARLEMENT	LDE REPPOR 01 avr. 2021	MONTANT FACTURE	TOTAL 01 avr. 21	MONTANT RECU	SOLDE 02 aout 2021	REMARQUES
Angola	1,501,500	1,501,500	3,003,000	3,003,000	-	PAYE
Botswana	71,500	1,501,500	1,573,000	1,501,500	71,500	MONT. IMPAYE/PAYE
RDC	1,501,500	1,501,500	3,003,000	-	3,003,000	
Eswatini	-	1,501,500	1,501,500	1,501,500	-	PAYE
Lesotho	950,313	1,501,500	2,451,813	1,501,500	950,313	PAYE
Madagascar	-	1,501,500	1,501,500	-	1,501,500	
Malawi	(748,500)	1,501,500	753,000	753,000	-	PAYE
Maurice	-	1,501,500	1,501,500	1,501,500	-	PAYE
Mozambique	(1,501,500)	1,501,500	-	-	-	PAYE
Namibie	-	1,501,500	1,501,500	-	1,501,500	
Seychelles	-	127,050	127,050	127,050	-	PAYE
Afrique du Sud	(1,501,500)	1,501,500	-	-	-	PAYE
Tanzanie	2,931,500	1,501,500	4,433,000	2,931,500	1,501,500	PAYE PARTIEL
Zambie	-	1,501,500	1,501,500	1,501,500	-	PAYE
Zimbabwe	-	1,501,500	1,501,500	-	1,501,500	
TOTAL	3,204,813	21,148,050	24,352,863	14,322,050	10,030,813	-

2.1.3. Paiement intégral pour l'exercice en cours se terminant le 31 mars 2022

Au 30 septembre 2021, neuf (9) Parlements, à savoir l'Angola, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, l'Afrique du Sud et la Zambie, ont payé l'intégralité de leurs contributions annuelles 2021/22.

2.1.4. Cependant, le Botswana a effectué un paiement de 1.430.000 \$N pour l'exercice 2020/21 au niveau des contributions obtenues avant le 1^{er} avril 2020, laissant ainsi un solde impayé de 71.500 \$N. Le Lesotho reflète un solde de 950.313 \$N encore impayé, reporté de l'exercice clos le 31 mars 2021.

2.1.5. Contributions impayées pour l'exercice en cours se terminant au 31 mars 2022

Cinq (5) pays n'ont encore effectué aucun paiement à titre de contribution pour l'exercice financier en cours se terminant au 31 mars 2022. Il s'agit de : la RDC, le Madagascar, la Namibie, la Tanzanie et le Zimbabwe.

2.1.6. Arriérés de contributions obligatoires avant l'exercice en cours

La RDC doit également payer 1.501.500 \$N pour l'exercice précédent clos le 31 mars 2021 ; ce qui porte son solde total impayé à 3.003.500 \$N.

2.1.7. Il convient de noter que la Tanzanie, qui était en arriérés pour 2 exercices (ceux terminés le 31 mars 2020 et le 31 mars 2021), a réglé la solde s'élevant à 2.931.500 \$N en juillet 2021. À cet égard, seul un montant de 1.501.500 \$N pour l'exercice en cours lui est resté encore à payer.

2.1.8. Mise à jour du 13 novembre 2021

Un paiement a été reçu de la Namibie le 7 octobre 2021. Le Lesotho a depuis soumis la preuve du processus de paiement du solde de 950.313 \$N. D'autres mises à jour, le cas échéant, seront données lors de la session de l'Assemblée plénière, le 11 décembre 2021.

2.1.9. RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE POUR EXAMEN

- a) **L'Assemblée plénière est priée d'examiner et de prendre acte de l'état des contributions obligatoires annuelles au 30 septembre 2021, de la mise à jour prévue lors de la réunion du 3 novembre 2021 et de féliciter les Parlements membres de leur dévouement au FP-SADC, comme en témoignent leurs contributions annuelles continues.**
- b) **L'Assemblée plénière est priée d'encourager les Parlements ayant des soldes impayés à les régler en priorité.**

2.2. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2021

2.2.1. Mise à jour des répercussions du COVID-19 sur la performance financière

- (i) La pandémie du COVID-19 continue d'avoir quelques effets positifs sur le budget, du fait que toutes les réunions statutaires du FP-SADC se sont tenues, jusqu'à ce jour, virtuellement via Zoom. À cet égard, aucun frais de déplacement n'a été engagé. Les 47^e, 48^e et 49^e Assemblées plénières se sont déroulées via Zoom, tout comme le sera la 50^e Assemblée plénière. Ceci a permis de réaliser des économies considérables.
- (ii) Par contre, les coûts d'interprétation ont accru en raison de l'augmentation du nombre d'interprètes par réunion qui est passé de quatre à six interprètes en moyenne. Les coûts de traduction ont également été beaucoup plus élevés que prévu au moment de la budgétisation, en raison de l'augmentation du nombre des documents

diffusés dans les trois langues officielles et du nombre des réunions.

- (iii) La nature des coûts a également changé, étant donné qu'il y a eu maintenant des coûts encourus pour les licences de plate-forme de visioconférence, la conception graphique, les vidéos et l'appui aux TIC.
- (iv) Il convient de noter que les réunions en face-à-face reprendront en novembre 2021, lors de la séance du Comité exécutif qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud).
- (v) Avec la reprise des réunions en face-à-face, de nouveaux éléments de coûts sont à prévoir, tels que les tests COVID-19 pour les participants invités, à la fois à des fins de déplacement et de gestion d'éventuelles infections pendant les réunions. Des dispositions concernant les facilités médicales, les masques, la désinfection et la distanciation sociale devront être prises. Il sera également nécessaire de faciliter la participation, par des moyens virtuels, des délégués qui pourraient ne pas être en mesure de voyager. Ceci exigera donc des dispositions pour des réunions hybrides.
- (vi) La pandémie du COVID-19 a également entraîné la liquidation de certaines grandes compagnies aériennes ou la réduction de leurs opérations et la suppression des vols vers les pays considérés comme étant à haut risque. Cet état de choses a entraîné une majoration des tarifs aériens en raison du réacheminement des vols à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

2.2.2. Rapport sur les écarts budgétaires au 30 septembre 2021

BUDGET PRINCIPAL DU FP-SADC : RAPPORT DE PERFORMANCE BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2021							
	FP-SADC	Budget annuel	Montant au 30.09.21	Solde au 30.09.21	ÉCART % 30.09.21	Dépenses réelles % du budget	ÉTAT
1	C/Exploitation: Frais administratifs	925,524.00	561,926.24	363,597.76	39.29%	60.71%	Favorable
2	C/Exploitation: Frais de communication	360,980.00	140,172.79	220,807.21	61.17%	38.83%	Favorable
3	C/Exploitation: Dépenses financières	396,000.00	324,696.80	71,303.20	18.01%	81.99%	Favorable
4	C/Exploitation: Frais de fonctionnement de véhicules	82,800.00	11,294.51	71,505.49	86.36%	13.64%	Favorable
5	C/Exploitation: Frais professionnels, de conseil et juridique	81,900.00	149,760.03	- 67,860.03	-82.86%	182.86%	Défavorable
6	C/Exploitation: Émoluments du personnel	11,954,005.00	4,980,835.35	6,973,169.65	58.33%	41.67%	Favorable
7	C/Exploitation: Voyage, subsistance et transport	245,584.00	76,788.45	168,795.55	68.73%	31.27%	Favorable
8	C/Exploitation: Audit	130,000.00	139,755.00	- 9,755.00	-7.50%	107.50%	Défavorable
9	C/Exploitation: Assurance	223,070.00	64,833.42	158,236.58	70.94%	29.06%	Favorable
10	Dépenses directes: Réunions de l'Assemblée plénière	2,164,600.00	431,244.63	1,733,355.37	80.08%	19.92%	Favorable
11	Dépenses directes: Réunions du Comité exécutif	118,200.00	129,207.12	- 11,007.12	-9.31%	109.31%	Défavorable
12	Dépenses directes: Réunions du Comité directeur	259,800.00	199,592.69	60,207.31	23.17%	76.83%	Favorable
13	Dépenses directes: Autres coûts d'organes de décision	86,500.00	72,465.40	14,034.60	16.22%	83.78%	Favorable
14	Dépenses directes: Coûts de traduction linguistique	100,000.00	30,102.50	69,897.50	69.90%	30.10%	Favorable
13	Dépenses directes: Appui aux programmes	201,500.00	119,807.88	81,692.12	40.54%	59.46%	Favorable
14	Dépenses directes: Réunions des Commissions permanentes	468,400.00	186,040.12	282,359.88	60.28%	39.72%	Favorable
16	Missions d'observation électorale	300,000.00	-	300,000.00	100.00%	0.00%	Favorable
17	Dépenses en capital	601,648.00	40,086.03	561,561.97	93.34%	6.66%	Favorable
18	Fonds de prévoyance	80,000.00	-	80,000.00	100.00%	0.00%	Favorable
19	Remboursement hypothécaire (Partie du capital)	624,000.00	312,000.00	312,000.00	50.00%	50.00%	Favorable
20	Véhicule à moteur (dépôt et remboursement de prêt - porteur)	540,000.00	-	540,000.00	100.00%	0.00%	Favorable
	TOTAUX	19,944,511.00	7,970,608.96	11,973,902.04	60.04%	39.96%	

2.2.2.1. Contexte

Le rapport sur les écarts budgétaires n'inclut pas de revenus et dépenses budgétaires financés par les donateurs. Le rapport se concentre plutôt sur les revenus et dépenses budgétisés provenant des contributions obligatoires des Parlements membres et d'autres revenus perçus par le FP-SADC. Ces revenus comprennent les intérêts gagnés et les frais administratifs générés par le Projet Sida. Dans le budget approuvé pour l'exercice financier, au montant budgétisé de 23.399.340 \$N en provenance des donateurs correspondent des dépenses budgétisées de 23.399.340 \$N. Les déclarations de responsabilité pour les fonds reçus des donateurs seront présentées dans une section distincte de ce rapport.

2.2.2.2. Revenus totaux budgétisés pour l'exercice financier : 21.605.738 \$N (dollars namubiens)

Les revenus totaux budgétisés se décomposent comme suit :-

	SOURCE DE REVENUS	\$N (Dollars namubiens)
	Contributions obligatoires annuelles	21.148.050
	Intérêts à percevoir	25.000

	Autre revenus	432.688
	Revenus totaux budgétisés	21.605.738

2.2.2.3. Dépenses budgétées: 19.944.511 \$N

Les dépenses totales budgétisées pour l'exercice sous revue, à l'exclusion des dépenses budgétisées financées par les donateurs, s'élevaient à 19.944.511 \$N. Il en a résulté un excédent budgétaire de 1.661.227 \$N (21.605.738 \$N - 19.944.511 \$N).

2.2.2.4. Dépenses réelles totales : 7.970.609 \$N

Les dépenses réelles totales au 30 septembre 2021 s'élevaient à 7.970.609 \$N, soit 60% des dépenses totale budgétées pour l'exercice sous revue (60% de 19.944.511 \$N), laissant ainsi un solde de 11.973.902 \$N (40%).

2.2.2.5. Écarts budgétaires défavorables

Les lignes budgétaires suivantes ont enregistré des écarts défavorables au 30 septembre 2021 :-

- (i) Frais professionnels, de conseil et juridiques.
Un écart défavorable de 67.860 \$N (83 %) a été enregistré sur les dépenses de 149.760 \$N, lesquelles ont excédé la provision budgétaire de 81.900 \$N. Cela représente 183 % des dépenses du budget. Les dépenses de cette ligne budgétaire comprenaient notamment des services de conseil concernant les systèmes de révision salariale et de gestion de performances. Cet écart défavorable de 67.860 \$N s'explique essentiellement de la manière suivante : alors que les honoraires de M. Rob Oakley de 130.000 \$N devaient être payés à partir du budget de l'exercice clos le 31 mars 2021, un montant de 88.200 \$N seulement a été comptabilisé et versé sur base dudit exercice, laissant un solde de 41.800 \$N qui, par conséquent, fait partie des dépenses de l'année en cours. Cette opération devait être rectifiée, mais les états financiers vérifiés (EFV) pour l'exercice clos le 31 mars 2021 avaient déjà été finalisés.
- (ii) Honoraires d'audit :-
Un écart défavorable de 9.755 \$N (7,5%) a été enregistré sur les dépenses de 139.755 \$N qui ont excédé la provision budgétaire de 130.000 \$N. Les dépenses sur cette ligne budgétaire sont défavorables parce que les frais réels

facturés ont été supérieurs aux frais prévus. L'estimation était basée sur les honoraires d'audit de l'année précédente (124.160 \$N), avec estimation d'augmentation d'environ 5 %.

(iii) Réunions du Comité exécutif :-

Un écart défavorable de 11.007 \$N (9,3 %) a été enregistré sur les dépenses de 129.207 \$N qui ont excédé la provision budgétaire de 118.200 \$N. Les dépenses sur cette ligne budgétaire ont été élevées en raison des coûts accrus de traduction des documents et des communications entre le Président et les Membres du COEX. Toutes les communications avec le Président doivent être traduites et/ou interprétées en français. Ceci a considérablement majoré les coûts linguistiques des réunions du COEX. Les coûts d'interprétation, en raison de l'augmentation du nombre d'interprètes de quatre à six pour répondre aux exigences des réunions virtuelles, ont également contribué à l'escalade des coûts.

Il convient de noter que les dépenses pour les réunions des Sous-comité du COEX sont allouées à d'autres organes politiques, en particulier aux lignes budgétaires du Comité directeur et d'autres organes délibérants. Ces lignes budgétaires ont un écart favorable combiné de 74.241 \$N qui peut être épuisé par les réunions prévues en novembre et décembre 2021. À cet égard, il sera nécessaire de facturer des lignes budgétaires connexes telles que celle de l'Assemblée plénière, lorsque le COEX et ses Sous-comités se réunissent en préparation de l'Assemblée plénière. Cela est particulièrement possible dans le budget actuel où des économies sont attendues grâce à la tenue virtuelle des deux Assemblées plénières.

2.2.2.6. Économies importantes

2.2.2.6.1. Budget de l'Assemblée plénière.

- (i) Alors que le budget a prévu que la 49^e Assemblée plénière se tiendrait virtuellement et que la 50^e Assemblée plénière se tiendrait en face à face, il s'avère que la 50^e Assemblées plénières également se tiendra virtuellement, en raison des restrictions continues causées par la Pandémie du COVID-19.
- (ii) À cet égard, alors qu'un montant de 2.164.600 \$N avait été budgétisé pour la 49^e Assemblée plénière, les dépenses totales encourues n'ont été que de 431.244 \$N. Par conséquent, les dépenses de la 50^e Assemblée plénière ont été projetées à 600.000

\$N. Cela se traduira donc par des économies totales d'environ 1,13 million de dollars namibiens.

2.2.2.7. Lignes budgétaires à évolution rapide

- (i) Frais administratifs :-
Les dépenses réelles représentent déjà 61% des dépenses budgétisées.
- (ii) Dépenses financières :-
Les dépenses réelles représentent 82 % des dépenses budgétées. Cette situation est consécutive au niveau élevé des frais bancaires dus aux paiements en ligne. Depuis 2019, tous les paiements s'effectuent par virement bancaire. Il y a également eu un accroissement de paiements à l'étranger, en raison de l'engagement du personnel détaché, de consultants, d'interprètes et de traducteurs qui, travaillant à partir de leur pays d'origine, doivent être payés dans leur monnaie nationale, entraînant ainsi des frais bancaires importants. Cette tendance devra se poursuivre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'institution.
- (iii) Comité directeur et autres organes délibérants.
En ce qui concerne le Comité directeur et les autres organes délibérants, les dépenses réelles s'élèvent respectivement à 76 % et 83 % des dépenses budgétisées. Comme pour les réunions du COEX, il y a eu un accroissement des coûts linguistiques en raison de la traduction des documents et de l'interprétation.
- (iv) Les dépenses réelles s'élèvent à 59 % des dépenses budgétisées. Il y a eu une augmentation d'activités sous cette ligne budgétaire suivant le plan de travail (pour les activités qui ne sont pas financées de l'extérieur). Les frais d'interprétation et de traduction sont considérables, étant donné qu'un montant de 40.500 \$N est consacré uniquement aux services d'interprétation par réunion. Le nombre de documents externalisés pour traduction a également accru avec du nombre des réunions. Il est prévu qu'en l'absence du financement extérieur, cette ligne budgétaire soit à découvert avant la fin de l'exercice.

2.2.2.8. RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE POUR EXAMEN

- (i) **L'Assemblée plénière est priée d'examiner et de prendre note de l'exécution budgétaire au 30 septembre 2021, notamment les éléments suivants :-**

a) **L'exécution du budget et les raisons des écarts défavorables ; les lignes budgétaires avec économies significatives réalisées pour la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2021 ; les lignes budgétaires à évolution rapide.**

b) **Les répercussions du COVID-19 sur la performance financière, y compris les nouveaux éléments de coûts anticipés qui seront encourus pour les réunions en face à face.**

2.3. INVESTISSEMENT DES FONDS

2.3.1. Le compte principal du FP-SADC est un compte sans intérêts. Dans cette optique et suite aux consultations avec le Trésorier, un compte d'investissement a été ouvert auprès de la NEDBANK le 6 octobre 2021. Il est question de permettre au FP-SADC de percevoir des intérêts sur les fonds non immédiatement requis. Un montant de 8.000.000 \$N (huit millions de dollars namubiens) a été déposé sur le compte. L'investissement de 8.000.000 \$N rapportera des intérêts de 29.589 \$N par mois au taux de 4,5%. Le solde minimum requis est de 1.000.000 \$N (un million de dollars namubiens).

2.3.2. L'utilisation d'un compte d'investissement est conforme à la politique comptable du FP-SADC aux termes des règles 12.1 et 12.2 du Manuel de comptabilité du FP-SADC.

2.3.3. Le choix de NEDBANK s'est basé sur des cotations sollicitées auprès de deux banquiers du FP-SADC, à savoir NEDBANK et FNB, pour les comptes d'investissement avec la moindre période de préavis. À titre de comparaison, lors qu'avec NEDBANK un investissement de 8.000.000 \$N peut rapporter des intérêts de 29.589 \$N par mois au taux de 4,5%, le taux d'intérêt pour FNB était de 4,07 par mois, rapportant des intérêts de 27.178 \$N par mois.

2.3.4. En outre, le compte principal du FP-SADC sur lequel les contributions obligatoires des Parlements membres sont déposées et qui sera la source des fonds investis est détenu auprès de NEDBANK. De plus, le FP-SADC entretient des relations bancaires avec NEDBANK depuis sa création et a obtenu une hypothèque de la même banque. Le type de compte est appelé « Business Accelerator » (accélérateur d'affaires), qui est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

2.3.5. RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE POUR EXAMEN

L'Assemblée plénière est priée d'examiner et de prendre note de l'initiative d'investissement des fonds.

3.0. RAPPORTS FINANCIERS SUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LES DONATEURS

3.1. PROJET SIDA SUR LA SANTÉ ET LES DROITS EN MATIÈRE DE REPRODUCTION SEXUELLE (SDSR)

3.1.1. États financiers vérifiés (EFV) au 31 mars 2021

Les états financiers vérifiés (EFV) figurent à l'annexe 2

3.1.1.1. Le Projet SDSR actuel s'étend depuis 1er juillet 2019 au 30 juin 2022. Le Projet dispose d'un budget total composé de subventions d'environ 3.215.247 \$US, soit 30 millions de SEK (couronnes suédoises) à utiliser sur une période de trois ans. Les fonds du Projet SDSR sont conservés sur des comptes bancaires séparés et les états financiers sont préparés en dollars américains et audités séparément.

3.1.1.2. Performance financière au 31 mars 2021

La subvention totale reçue et les fonds utilisés au cours des exercices 2019/2020 et 2020/2021 sont les suivants :-

	2019/2020 \$US	2020/2021 \$US
Solde reporté		537.734
Subvention reçue	1 057.080	1 163.352
Fonds utilisé	<u>519.346</u>	<u>472.987</u>
Fonds affecté net	<u>537.734</u>	<u>1.228.099</u>

3.1.1.3. Les taux d'utilisation (taux d'absorption) sont de 49,13 % (soit 519.346 \$US/1.057.080 \$US) pour la 1^{ère} année et de 40,65 % (soit 472.987 \$US/1.163.352 \$US) pour la 2^{ème} année. Cette faible utilisation du fonds est imputable aux faits suivants :-

- (i) L'exercice financier de la 1^{ère} année n'a duré que 9 mois, du 1er juillet 2019 au 31 mars 2020, conformément au démarrage du Projet.
- (ii) Il y a eu des retards dans le recrutement des chercheurs/chercheuses par les Parlements nationaux et, par conséquent, les activités au niveau des pays ont été retardées.
- (iii) Certains Parlements nationaux (Maurice, Afrique du Sud et Tanzanie) n'ont pas encore recruté de chercheurs/chercheuses. Cela signifie que le montant budgétisé pour les honoraires des chercheurs n'a pas pu être pleinement utilisé et que les activités nationales (ateliers et

conférences) dans ces pays n'ont pas pu se dérouler comme prévu.

- (iv) Avec les restrictions de voyage et les confinements dus à la pandémie du COVID-19, les réunions physiques n'ont pas toujours été possibles en 2020-2021 ; cependant, des réunions virtuelles ont été organisées dans la mesure du possible.
- (v) Les audiences publiques et la participation aux conférences internationales n'ont pas été possibles au cours de la période sous revue, en raison de la pandémie du COVID-19.

3.1.1.4. Situation financière au 31 mars 2021

Au 31 mars 2021, il y avait un montant de 1.241.511 \$US sur les comptes bancaires du Projet SDSR. Cela représente:-

Fonds non utilisés	\$US 1.228.099 [voir ci-dessus]
Accumulation	\$US 13.412 [frais d'audit et d'interprétation dus]
TOTAL	<u>\$US 1.241.511</u>

3.1.1.5. Rapport financier au 30 septembre 2021

La subvention du Projet SDSR engagée par Sida pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 se chiffre à 1.149.424 \$US. Les dépenses au 30 septembre 2021 s'élèvent à 265.666 \$US, entraînant ainsi un excédent net de 883.758 \$US, soit 12.918.780 de dollars namubiens, de revenus sur les dépenses. Les détails des dépenses figurent dans le tableau ci-dessous.

Forum parlementaire de la SADC

Projet : Santé et droits sexuels et reproductifs, HIV/SIDA et Gouvernance
(2019 – 2022)

Organisation partenaire : Gouvernement suédois (Sida)

ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS : DU 1^{er} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2021		
(ÉTAT D'UTILISATION DES FOND)		
Présentation détaillée	6 mois 30 Sep 2021 US\$	Année achevée 31 Mar 2021 US\$
RECETTES		
Subvention reçue	1,149,424	1,163,352
Montant total du financement	1,149,424	1,163,352
DÉPENSES		
Salaires et indemnités	156,382	315,137
Réunions régionales de la Commission HSDSP	22,916	11,042
Session conjointe des présidents des commissions permanentes régionales	9,872	-
Réunion des secrétaires généraux des parlements nationaux	2,400	10,455
Table ronde avec des partenaires techniques	-	-
Séance d'introduction et de consultation avec les chercheurs en SDR	-	624
Réunion conjointe des commissions permanentes du Forum	-	1,911
Réunion régionale des secrétaires généraux de parlement	-	4,860
Ateliers consultatifs multipartites avec les parlements nationaux	-	-
Ateliers de renforcement des capacités à l'intention du personnel du Forum	-	-
Comité de surveillance destiné à intégrer les normes juridiques dans le droit national	-	1,638
Table ronde - parlement national et ministères de tutelle	1,470	19,680
Renforcement des capacités - chercheurs, rédacteurs juridiques et personnel parlementaire		4,735
Réunion consacrée à des audiences publiques	5,142	-
Mise en œuvre de campagnes de sensibilisation - procédure législative	2,300	1,864
Séances de réflexion consacrées à l'analyse du budget à l'intention des commissions et du personnel		1,193
Atelier pour le renforcement des capacités à l'intention des parlementaires et des OSC	21,077	28,804
Participation à une conférence régionale/internationale sur la SDR et le VIH/sida	-	-
Ateliers consultatifs avec des organismes interparlementaires	-	-
Audits externes et évaluation de la fin du projet		9,586
Participation à l'Assemblée plénière		276
Frais administratifs généraux	3,179	26,216
Rédacteur/trice juridique et services de conseil en matière de suivi et d'évaluation	15,500	2,500
Réunions du groupe de travail national	2,600	525
Communication électronique	10,827	31,940
Directeur/trice de la gouvernance d'entreprise	12,000	-
Montant total des dépenses	265,666	472,987
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET (US\$)	883,758	690,365
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET (N\$)	12,918,780	10,091,763

3.2. PROJET GIZ/ADA DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PARLEMENTAIRES DE LA SADC

3.2.1. La subvention est financée par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et cofinancée par l'Agence autrichienne de développement (ADA). La subvention est administrée en leur nom par la GIZ. Le projet s'étend du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2022. Le montant de la subvention s'élève à 309.905 euros. Le donateur n'exige pas d'états financiers vérifiés pour sa subvention, encore qu'il exige des rapports financiers périodiques qui lui sont soumis trimestriellement.

3.2.2. État financier au 30 septembre 2021

3.2.2.1. Le solde des fonds de l'exercice clos le 31 mars 2021 reporté au 1^{er} avril 2021 est de 173.807 euros, soit 3.313.996 \$N. Les dépenses encourues du 1^{er} avril au 30 septembre 2021 ont totalisé 28.499 euros, soit 431.802 \$N, résultant en un excédent net de 145.308 euros, soit 2.882.194 \$N. Les détails des dépenses figurent dans le tableau ci-dessous extrait de la Déclaration de responsabilité du fonds:-

RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2021		
État d'utilisation des fonds		
	N\$	EUROS
Recettes :		
Solde reporté au 1 ^{er} avril 2021	3,313,996	173,807
Dépenses :		
Réunion de la Commission DGHR	29,160	1,733
Réunion consultative préélectorale en Zambie	295,016	16,206
Transformation en Parlement de la SADC	5,806	3,376
Réunion de la Commission DGHR	101,821	7,185
Montant total des dépenses	431,802	28,499
Excédent net	2,882,194	145,308

3.3. PROJET ACTIONAID DE RESPONSABILISATION ET DE SENSIBILITÉ AU GENRE

3.3.1. La subvention est financée par la Direction du développement et de la coopération (DDC) suisse. Elle est administrée en son nom par ACTIONAID. Le Projet s'étend du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023. Le montant de la subvention est de 158.199 \$US. Le donateur n'exige pas d'états financiers vérifiés pour la subvention. Cependant, il exige des rapports financiers périodiques qui lui sont soumis semestriellement.

3.3.2. L'objectif global du Projet est d'améliorer la responsabilisation et la sensibilité au genre dans la gestion des ressources publiques, notamment dans les domaines des services VIH/SSR pour les adolescents et les jeunes et les services agricoles contribuant à la réalisation de certains engagements régionaux de la SADC.

3.3.3. Situation financière au 30 septembre 2021

3.3.3.1. Le solde des fonds de l'exercice clos le 31 mars 2021 reporté au 1^{er} avril 2021 est de 7.649 \$US, équivalant à 126.328 \$N. Un

financement supplémentaire de 45.209 \$US (656.814 \$N) a été reçu au cours de l'année, portant le total des fonds disponibles à 52.858 \$US (783.143 \$N).

- 3.3.3.2. Les dépenses encourues du 1^{er} avril au 30 septembre 2021 ont totalisé un montant de 5.258 \$US (86.848 \$N), résultant en un excédent net de 47.599 \$US (696.295 \$N). Ces dépenses ont été engagées lors d'une session conjointe en ligne des Commissions permanentes du DHSPS, de FANR et de l'EGPFDJ. Les détails sont repris dans le tableau ci-dessous extrait de la Déclaration de responsabilité du fonds :-

RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2021		
État d'utilisation des fonds		
	N\$	USD
Recettes :		
Solde reporté au 1 ^{er} avril 2021	126,328	7,649
Encaissement	656,814	45,209
Montant total des recettes	783,143	52,858
Dépenses :		
Session en ligne conjointe HSDSP, FANR & GEW	86,848	5,258
Montant total des dépenses	86,848	5,258
Excédent net	696,295	47,599

3.4. SAFAIDS, PLAN INTERNATIONAL, SADC, ONUSIDA, UNFPA, UNDOC, ARASA : ÉLABORATION DE LA LOI-TYPE SUR LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (VBG)

- 3.4.1.** L'élaboration de la Loi-type sur la Violence basée sur le genre est en cours. À cet égard, SAFAIDS et Plan International font partie d'un groupe de partenaires coopérants appuyant le processus. Les autres partenaires, à savoir la SADC, l'ONUSIDA, l'UNDOC, l'UNFPA et l'ARASA, ont effectué des paiements directs au consultant et aux services d'appui requis pour les réunions et le processus consultatif dans l'élaboration de la Loi-type.

3.4.2. Situation financière au 30 septembre 2021 (SAFAIDS)

Les fonds reportés au 1^{er} avril 2021 s'élèvent à 6.239 \$US (104.996 \$N). Des dépenses ont été engagées pour la traduction du projet de Loi-type sur la Violence basée sur le genre de l'anglais vers le portugais, et se sont élevées à 4.939 \$US (83.118 \$N). L'excédent

net du fonds est de 1.300 \$US (21.878 \$N). Les détails sont tels que contenus dans le tableau ci-dessous extrait de la DRF.

RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2021		
État d'utilisation des fonds		
	N\$	USD
Recettes :		
Solde reporté au 1 ^{er} avril 2021	104,996	6,239
Dépenses :		
Traduction de la Loi type relative aux VBG	83,118	4,939
Montant total des dépenses	83,118	4,939
Excédent net	21,878	1,300

3.4.3. Situation financière au 30 septembre 2021 (PLAN International)

Un montant de 20.000 \$US a été reçu de Plan International en juin 2021, au profit de la Loi-type sur la Violence basée sur le genre. Les fonds n'ont pas encore été utilisés et l'argent est détenu sur les comptes bancaires du FP-SADC.

3.4.4. Paiements directs – Loi-type sur la VBG

3.4.4.1. Divers autres donateurs ont contribué à l'élaboration de la Loi-type sur la Violence basée sur le genre. Ceux-ci ont effectué des paiements directs au prestataire de services, comme suit : ONUSIDA : 23.600 \$US ; ONUDC : 18.900 \$US ; SADC : 39.000 \$US et UNFPA : plus de 29.000 \$US.

3.5. Autres donateurs

D'autres donateurs continuent d'apporter des contributions en nature aux programmes du Forum ou de payer directement pour les biens et services. Il s'agit notamment de la SADC, de NDI, de la Famille ONU (PNUD, UNHCR, ONUSIDA, UNESCO et UNICEF), IDEA International, EPF, AFRODAD et PSA, entre autres. À titre d'exemple, l'ARASA a contribué 84.766 \$N à une réunion en ligne pour les Membres du Parlement, afin de discuter des lois sur la propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments.

3.6. Liste consolidée des financements quantifiables des donateurs/partenaires coopérants

	DONATEURS/PARTENA	TYPE DE CONTRIBUTION	USD	EURO	NAD	NADS	Projet
						TOTAUX	
1	GIZ/ADA	ESPÈCES	-	213,451.00		3,564,631.70	Voir remarque i ci-dessous
2	SIDA	ESPÈCES	1,163,352.28	-	-	16,635,937.60	SIDA SDSR
3	SAFAIDS	ESPÈCES	15,000.00	-	-	214,500.00	LOI-TYPE VBG
4	ACTIONAID	ESPÈCES	22,587.00	-	-	322,994.10	Voir remarque ii ci-dessous
5	PLAN INTERNATIONAL	ESPÈCES	20,000.00	-	-	286,000.00	LOI-TYPE VBG
6	ONUSIDA	PAIEMENT DIRECT	23,600.00	-	-	337,480.00	LOI-TYPE VBG
7	ARASA	PAIEMENT DIRECT	-	-	84,766.65	84,766.65	Voir remarque iii ci-dessous
8	SADC	PAIEMENT DIRECT	39,000.00	-	-	557,700.00	LOI-TYPE VBG
9	UNFPA	PAIEMENT DIRECT	29,000.00	-	-	414,700.00	LOI-TYPE VBG
10	UNDOC	PAIEMENT DIRECT	18900			270,270.00	
	TOTAUX	TO TAUX	1,331,439.28	213,451.00	84,766.65	22,688,980.05	
NOTE							
i	Renforcement des capacités parlementaires de la SADC						
ii	ACTIONAID- Projet de responsabilisation et de sensibilité au genre						
iii	Le financement ARASA était destiné à une réunion en ligne pour les Membres du Parlement, afin de discuter des lois sur la propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments						

3.7. RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE POUR EXAMEN

- (i) **L'Assemblée plénière est priée d'examiner et de prendre note du financement provenant des sources externes.**
- (ii) **L'Assemblée plénière est priée de transmettre son appréciation aux partenaires coopérants pour leur appui continu au FP-SADC.**
- (iii) **L'Assemblée plénière est également priée de reconnaître et de transmettre son appréciation au Secrétariat pour la mobilisation impressionnante et fructueuse des ressources.**

4.0. MOBILISATION DE RESSOURCES : EXTENSION DES COÛTS DE SDSR ET FINANCEMENT ÉLARGI DE SIDA

4.1. But

4.1.1. Le Projet SDSR financé par Sida était initialement pour une période de trois (3) ans, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, avec une valeur totale de 30 millions de SEK (Trente millions de couronnes suédoises), soit environ 3,2 millions de dollars américains.

4.1.2. Dans le but de mobiliser des ressources supplémentaires, le FP-SADC a présenté une proposition de prolongation du Projet jusqu'au 31 mars 2023, soit neuf (9) mois en plus avec financement supplémentaire, afin d'inclure les programmes de responsabilité démocratique. Avec l'extension du Projet, Sida a accepté, en principe, de majorer le financement du Projet d'un montant supplémentaire d'environ 6 millions de SEK (700.000 \$US). Nous espérons recevoir de

la part de Sida l'approbation définitive de cette extension de coût au cours de ce mois.

4.1.3. Outre les activités de SDSR prévues au programme (ateliers et réunions régionaux et nationaux), l'extension du Projet donnera lieu également à des activités en matière de responsabilité démocratique, tels que des ateliers et réunions virtuels concernant la *séparation des pouvoirs et les freins et contrepoids aux Parlements nationaux, les comités de lutte contre la corruption, le renforcement des capacités des Parlements en matière de transparence et de responsabilité, la promotion de l'inclusion politique et de l'égalité des genres, la promotion de la participation politique des jeunes, le rôle du Parlement dans la protection des droits de l'homme pendant les crises et les catastrophes.*

4.2. Salaire du Chef de programme et du Greffier de la Commission DGHR et frais administratifs

4.2.1. Le Projet couvrira l'intégralité du salaire du Chef de Programme de Responsabilité démocratique pour une période maximale de 2 ans.

4.2.2. Sida paiera également les frais administratifs du Forum parlementaire de la SADC au rythme de 22.280 \$US pour chacune des années 3 et 4 du Programme.

4.2.3. Les coûts de l'audit externe et de l'évaluation du Projet seront payés à partir du financement de Sida.

4.2.4. Pour assurer la bonne continuation du projet, les employés de SDSR actuels continueront à travailler pour le projet, sous réserve de performances satisfaisantes. De plus, d'autres Parlements membres non participants seront encouragés à recruter des chercheurs en SDSR.

4.3. RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE POUR EXAMEN

(i) L'Assemblée plénière est priée d'examiner et de prendre note du financement de Sida.

(ii) L'Assemblée plénière est priée de transmettre son appréciation à Sida pour son appui continu au FP-SADC.

5.0. RÉVISION DES TERMES DE RÉFÉRENCE DU SOUS-COMITÉ DES FINANCES POUR Y INTÉGRER LES FONCTIONS D'UN COMITÉ D'AUDIT

5.1. CONTEXTE

i. Les recommandations visant à établir un Comité d'audit découlent d'une série d'évaluations organisationnelles

commandées par Sida et menées par KPMG, la dernière évaluation ayant été menée en octobre 2020. Le Comité d'audit vise à assurer la surveillance du processus d'informations financières, du processus d'audit, des systèmes de contrôle interne du Forum et du respect des lois et règlements.

- ii. La position du Forum est que les fonctions du Sous-comité des finances comprennent l'audit. À cet égard, il est nécessaire de revoir les termes de référence du Sous-comité des finances pour y incorporer expressément les fonctions d'un comité d'audit. Cela entraînera une modification des fonctions du SCF contenues dans son règlement intérieur.

5.2. Les fonctions du Sous-comité des finances sont décrites à **l'article 16 du Règlement intérieur comme suit :-**

Article 16: Sous-comité des finances

- (1) Le Sous-comité des finances est composé du Trésorier, qui assume la présidence du Sous-comité, et d'autres membres élus par le Comité exécutif.
- (2) Le Sous-comité conseille le Comité exécutif sur les questions financières du Forum.
- (3) Le quorum du Sous-comité des finances est la majorité de ses membres.
- (4) Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, le Président coopte d'autres membres du Comité exécutif pour siéger au Sous-comité par intérim, dans le but de mener ses travaux.
- (5) Les décisions sont prises par consensus et, en cas d'échec, ces décisions doivent être renvoyées au Comité Exécutif.
- (6) Le Sous-comité est assisté par un membre du personnel du Secrétariat du FP-SADC nommé par le Secrétaire général.

5.3. L'amendement suivant à l'article 16 est proposé :-

L'article 16, alinéa 2 sera modifié pour se lire comme suit :-

“Le Sous-comité conseille le Comité exécutif sur les questions financières du Forum et est également le Comité d'audit interne, conformément à la politique d'audit interne du Forum”.

5.4. De plus amples détails sur les fonctions du Comité d'audit seront élaborés dans les documents de politique d'audit interne qui

fourniront l'orientation de la politique à ce sujet. Les documents de politique sont en cours de révision par KPMG Zambia.

5.5. RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE POUR EXAMEN

L'Assemblée plénière est priée d'examiner et d'approuver l'amendement proposé.

6.0. MISE À JOUR DES MESURES PRISES SUR LES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

6.1. Vente de la propriété sise au 66 Erosweg, Eros, Windhoek (Namibie)

6.1.1. Aucune offre n'a été reçue à ce jour. Le Secrétariat a depuis mis en place des mesures pour améliorer la diffusion de l'annonce.

6.1.2. À titre de rappel, conformément à la publicité d'appel d'offres approuvée une seconde fois, une offre a été reçue le 17 mai 2021 d'un montant de 2.800.000 \$N (deux millions huit cent mille dollars namubiens). Le Sous-comité des finances n'a pas émis d'objection à la considération favorable de l'offre réduite de 2.800.000 \$N par rapport au prix de réserve de 2.850.000 \$N approuvé par le COEX. À cet égard, le Sous-comité des finances a décidé que la question soit soumise aux Membres du COEX par diffusion et pour décision. Les Membres du COEX ont été informés de l'offre et invités à l'examiner dans une lettre en date du 17 mai 2021.

6.1.3. Le COEX a pris connaissance de la volatilité du marché immobilier et a décidé à l'unanimité de vendre la maison au prix réduit de 2.800.000 \$N en renonçant à l'exigence d'obtenir le prix de réserve.

6.1.4. RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE POUR EXAMEN

L'Assemblée plénière est avisée que la vente n'a pas été conclue en raison du fait que l'acheteur a proposé de régler le montant en plusieurs versements après avoir pris possession de la maison.

7.0. RÉVISION DE LA POLITIQUE D'ASSURANCES DÉCÈS DES EMPLOYÉS

7.1. Le régime d'indemnisation du FP-SADC en cas de décès d'un employé verse l'équivalent d'un an de salaire de base. Le régime de prestations est détenu par Old Mutual. Je souhaite souligner qu'actuellement, le FP-SADC paie une prime mensuelle de 3.007,17 \$N au lieu du régime d'un salaire de base annuel (36.092 \$N par an). La prime est basée sur la masse salariale.

7.2. Une recommandation de revoir la politique en faveur d'une gratification de 2 fois le salaire de base annuel est en cours

d'élaboration. Cela est dû au fait que le salaire de base actuel d'un an ne semble pas être suffisant, compte tenu des augmentations du coût de vie qui se sont produites au fil des années. Selon le devis reçu d'Old Mutual, pour le double du salaire de base annuel, la prime mensuelle payable est estimée à 5.540,17 \$N (66.482 \$N par an). À cet égard, le coût supplémentaire qui serait encouru par l'institution suite à cette option est estimé à 2.533 \$N par mois, soit 30.396 \$N par an. Il est donc proposé que des fonds nécessaires puissent être alloués à partir du budget, car le montant est justifiable par rapport aux avantages attendus. Il est soutenu que les avantages dépassent de loin les coûts supplémentaires.

7.3. RECOMMANDATIONS À L'ENSEMBLÉE PLÉNIÈRE POUR EXAMEN

L'Assemblée plénière est priée d'examiner et d'approuver la proposition de réviser le régime des prestations de décès, afin de permettre le paiement du double salaire de base annuel, au lieu d'un salaire de base annuel actuellement en vigueur.

8.0. ÉVALUATION DES RISQUES (Risques financiers)

8.1. Les éléments suivants sont répertoriés dans le registre des risques et ont été classés comme « élevés » en raison de la nature des risques et de leur impact sur l'institution. Les risques ont été révisés en raison des mesures d'atténuation prises et d'autres facteurs connexes, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Risque d'entreprise CLÉ	Propriétaire du risque	Statut du risque Q1-Q4 2020	Statut du risque Q1-Q4 2021	Justification du statut de risque	Activités de gestion risques clés
Manque de viabilité financière pour certains programmes.	COEX & SG			Le risque reste élevé. Personnel limité pour entreprendre une collecte de fonds soutenue. Lassitude des donateurs.	Améliorer les stratégies de mobilisation des ressources. Établir un cadre pour la mobilisation qualifiée des ressources. Mobiliser les ressources et opérationnaliser le véhicule à usage spécial - le Fonds d'affectation spéciale.
Un large champ de contrôle au sein du Département	COEX			Le risque reste élevé. La révision de la	Envisager le recrutement d'un poste de comptable

des finances				structure dans le cadre de l'exercice d'évaluation des emplois pour aborder le risque encore à mettre en œuvre. L'étendue du contrôle n'est pas suffisamment prise en compte dans la proposition sous examen.	dans les 6 prochains mois.
Ressources/dispositions inadéquates pour les ressources humaines appropriées à la fois en nombre, en rémunération et en qualifications pour permettre la réalisation efficace des objectifs opérationnels et stratégiques.	SG & COEX			Le risque reste élevé en raison de la mise en œuvre retardée des recommandations de PMS, de l'évaluation des emplois et de la révision des salaires. Reste un défi en raison de la réticence des Parlements membres à majorer les contributions.	Le COEX assurera la résolution l'opérationnalisation avant fin décembre 2021.
Perte financière due à la fraude et au vol.	COEX, SCF DAFHR, Vérificateur interne			Risque réduit en raison des mesures d'atténuation prises : Supervision du COEX et du SCF effectuée par le biais de rapports financiers et de réunions. Vérificateur interne détaché par le Parlement mozambicain. Séparation des tâches en place. Système sans espèces mis en œuvre. Paiements et transactions bancaires	Renforcer la surveillance par le SCF, qui assumera également les fonctions d'un Comité d'audit. Faciliter le travail du Vérificateur interne.

				effectués via banque par Internet.	
Mauvaise gestion financière	DAFHR			Risque réduit ; mesures d'atténuation entreprises. - Rapports financiers produits en temps opportun, vérificateur interne détaché par le Parlement mozambicain	Assurer la surveillance par le Sous-comité des finances et l'EXCO au moyen de rapports et de mises à jour trimestriels ; Assurer l'engagement actif et indépendant de l'auditeur interne
Défaut de produire des rapports mensuels, trimestriels et annuels précis et en temps opportun	DAFHR			Risques réduits ; mesures d'atténuation entreprises. Source des rapports (ACCPAC) améliorée et goulots d'étranglement résolus. Rapports périodiques soumis au SCF et au COEX.	S'assurer que les rapports financiers sont compilés avec précision et en temps opportun. Assurer la soumission en temps opportun des rapports aux organes de décision et au SG
Non-conformité aux NIIF	DAFHR			Risque réduit ; mesures d'atténuation entreprises : L'audit externe annuel facilite le respect des NIIF. Les exigences NIIF ont depuis été mises à jour. Cependant, une formation aux NIIF pour le personnel financier est toujours requise.	Assurer des audits externes annuels en temps opportun. Continuer à mettre à jour les exigences changeantes des NIIF. Assurer la formation du personnel financier aux NIIF.
Non-respect des exigences réglementaires du pays hôte sur l'Impôt et autres réglementations pertinentes	DAFHR & Équipe des finances			Risque réduit ; mesures d'atténuation entreprises : Paiements d'Impôt et Commission de sécurité sociale entièrement	Continuer à s'assurer que les paiements d'Impôt et de la Commission de sécurité sociale sont pleinement respectés et que des contrôles

				respectés et contrôles mensuels effectués	mensuels sont effectués
Ressources financières insuffisantes	COEX			Le risque reste élevé. Il reste un défi en raison de la réticence des Parlements membres à majorer leur contribution. Lassitude des donateurs et changements de priorités en raison de la menace du COVID-19.	Continuer à sensibiliser les Parlements membres concernant la majoration des contributions.
Non-respect des conditions de subvention	DAFHR			Risque réduit en raison des mesures d'atténuation entreprises : Accords élaborés et signés en commun. Rapports périodiques et opportuns sur les fonds des donateurs, audits propres, pas de dépenses non admissibles, respect de la politique d'approvisionnement. Réunions et mises à jour régulières avec les donateurs.	Le respect des exigences de rapports des donateurs et de gestion des fonds doit être maintenu. Recrutement du comptable dans les 6 prochains mois.
Contrôles insuffisants des dépenses en espèces	DAFHR & Équipe des finan- ces			Risque réduit. Mesures d'atténuation entreprises. : Performance budgétaire suivie pour gérer les dépenses, Demandes de mise en œuvre de programmes gérées et appuyées de manière	Maintenir le suivi des dépenses par rapport au budget ; maintenir un processus d'approbation et une utilisation appropriés des demandes de mise en œuvre de programmes ; maintenir les

				adéquate ; Système sans espèces mis en œuvre.	transactions sans espèces.
Contrôles des dépenses insuffisants	DAFHR & Équipe des finan- ces			Risques réduits. Mesures d'atténuation entreprises : Séparation des tâches au sein du Département des finances. Mise à niveau du système comptable avec des modules supplémentaires pour améliorer les contrôles.	Maintenir les mesures d'atténuation telles que décrites

Clé de statut de risque :					
	Élevé : les activités de gestion des risques n'ont pas entraîné d'amélioration démontrée de l'exposition au risque inhérent		Moyen : les activités de gestion des risques ont commencé à montrer une amélioration de l'exposition inhérente aux risques		Faible : les activités de gestion des risques ont entraîné une amélioration démontrée pour traiter de manière adéquate ou dépasser le risque inhérent

8.2. Au vu de ce qui précède, les éléments suivants ont été mis en œuvre/résolus afin d'assurer un cadre de gouvernance des risques durable :-

1. Le COEX, à sa réunion du 13 novembre 2021, a décidé de mettre en œuvre les recommandations du Comité des Greffiers/Secrétaires généraux sur les exercices d'évaluation des emplois et de révision des salaires ;
2. Concernant le signalement des risques, leur mouvement et les mesures requises, une matrice d'atténuation hebdomadaire a été mise en place à des fins de rapport à la Direction ;
3. Les rapports au COEX et à ses Sous-comités comprennent désormais une section sur la gestion des risques. Cela garantira que le COEX dispose d'efforts d'atténuation et d'une surveillance solides ; et

4. Le renforcement des capacités des propriétaires des risques sur leurs rôles et sur les concepts de gestion des risques doit être mis en œuvre avant la fin de l'exercice. À cet égard, il est également nécessaire de réserver des ressources pour la formation aux risques en ligne deux fois par an, afin de s'assurer que le personnel est bien équipé et à jour.

8.2. RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE POUR EXAMEN

- (i) **L'Assemblée plénière est invitée à prendre note des risques et des mesures d'atténuation entreprises à ce jour ; et que les mesures appropriées en suspens pour l'atténuation des risques modérés ou élevés, selon le cas, doivent être mises en œuvre avant la fin de l'exercice financier en cours ;**
- (ii) **L'Assemblée Plénière est priée de prendre note des initiatives de formation et de renforcement des capacités du personnel avant la fin de l'exercice en cours et de la nécessité d'allouer des ressources à cet effet ; et**
- (iii) **L'Assemblée plénière est priée de s'engager à maintenir les dépenses du logiciel de gestion des risques au-delà du financement initial pour l'achat dudit logiciel auprès de Sida. Les frais annuels s'élèveront à environ 3.500 US\$.**

9.0. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

- 9.1. Conformément à l'article 27(1) de la Constitution du FP-SADC, l'Assemblée plénière est mandatée de nommer les auditeurs externes de l'institution. Conformément à la disposition 1.06.1 (xii) du Manuel des politiques et procédures comptables, le Sous-comité des finances a pour mandat de «recommander la nomination des vérificateurs et l'approbation des frais de vérification» à l'Assemblée plénière par l'entremise du Comité exécutif. Afin de préserver l'indépendance professionnelle des vérificateurs externes, le paragraphe 24.2(1) du Manuel des politiques et procédures comptables du Forum parlementaire de la SADC prévoit que le contrat de l'auditeur externe ne peut être renouvelé que jusqu'à concurrence de cinq (5) des années et par la suite, un appel d'offres concurrentiel devrait être annoncé.

9.2. PRESTATION DE L'AUDITOR EXTERNE ACTUEL, BDO NAMIBIA

Les auditeurs externes actuels sont BDO Namibie, comptables agréés et auditeurs, nommés en 2018. Au cours des deux (2)

dernières années, les auditeurs ont fait preuve de professionnalisme et de performance à la satisfaction du Forum parlementaire de la SADC.

La bonne prestation des vérificateurs a été démontrée par:

- vérification en temps opportun de tous les rapports financiers du Forum;
- une approche bien planifiée et professionnelle des processus de vérification;
- une bonne communication et promptitude face aux demandes du Forum.

9.3. RECOMMANDATION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR BDO NAMIBIA

Sur la base de l'évaluation ci-dessus, il est recommandé de renouveler le contrat de BDO Namibie pour une période d'un an couvrant les exercices 2021/22.